



1 rue du 19 mars 1962  
28190 COURVILLE SUR EURE  
02 33 53 53 53  
accueil@sirtom-courville.fr  
www.sirtom-courville.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération 2025-32

Le jeudi neuf octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente à MANOU, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur MOREAU, Monsieur HAY et Madame Le NOC, vice-Présidents.

Date de la convocation : 03 10 2025

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 49

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, CHALLINE, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, DEGLOS, HAY, HUARD, HUBERT, RIOLET, POINTEAU, DALEMAGNE, BUFFETRILLE, SERRE, DANIEL, ZAMPAGLIONE, DESVAUX, CHARDON, REVERSE, TESSIER, VILLEFAILLEAU, DUBOIS, ANDRE, BOUSTIERE, FUKS, MICHEL, MOLLOT, LOYER, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., PANIER, BRUNEL, GUILLARD, MAIGNE, BOULLAI, LE BLOAS, TREMIER, LUNEAU, DE LACHEISSERIE, BOUQUET, PELOUIN, VERRER, CHARREAU, MOREAU, VIGNERON, GUERIN, de la RAUDIERE

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs TEILLEUX, PARIS, BARTHET, COUDEL, DUCROCQ, MENAGER, BICHON, PESCHEUR, DONCK, LABADIE, MARTIN, GODEAU,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, VINCENT, LE QUERE, MENANT, DOMMEE, PLESSIS, JAHANDIER, GERARD, ALLAIN, BERTRAND, JOVIGNOT, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, LABONNE, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, GENTY, LEDROIT, BIGEAULT,

### Contrat-type pour la gestion des pneumatiques

Vu les articles L.2122-22, L2122-23 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R543-137 du code de l'environnement ;

Vu le décret d'application relatif à la collecte et au traitement des déchets de pneumatiques, en application des articles R.541-102, R.541-104 et R.543-143 du code de l'environnement ;

Vu les arrêtés interministériels de décembre 2023 portant agrément de trois éco-organisme relatif à la filière des déchets de pneumatiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme coordonnateur relatif à la filière des déchets de pneumatiques ;

Vu le contrat-type proposé par l'éco-organisme coordonnateur ;

Considérant que le contrat-type proposé régit les conditions administratives contractuelles qui encadrent la mise en œuvre des dispositions de prise en charge des déchets de pneumatiques ;

Le contrat-type proposé par l'éco-organisme coordonnateur prévoit :

- La collecte des pneumatiques en déchèteries avec des organisations adaptées à la quantité annuelle collectée ;
- La collecte exceptionnelle de pneumatiques en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles (sous conditions)
- La prise en charge de déchets de pneumatiques abandonnés (sous conditions)

En contrepartie le SIRTOM s'engage à respecter les conditions de tri et de stockage des pneumatiques.

Soutien associés à la collecte : 10€/t de pneumatiques collectés séparément

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (48 pour, 1 Abstention) :

- décide d'adhérer à la filière des pneumatiques
- mandate le président pour signer, avec les trois éco-organismes agréés, le contrat-type proposé par l'éco-organisme coordonnateur.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Aurélien MOREAU

Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en préfecture Le 13/10/2025  
Et de la publication Du 17/10/2025

Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE

